



40^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogues interactifs avec le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michael Forst, et le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer

Genève, le 28 février 2019

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie les Rapporteurs spéciaux pour leurs rapports respectifs.

Monsieur le Rapporteur spécial sur la torture,

Votre rapport démontre bien l'interaction causale entre la corruption et la torture, bien que cette relation demeure complexe. Il souligne aussi l'importance du principe de transparence comme remède à ces fléaux.

Il est particulièrement important d'améliorer la transparence concernant le travail de la police, de la justice et du système pénal. Nous disposons déjà des instruments internationaux nécessaires, à savoir la Convention contre la torture (CAT), le Protocole additionnel OPCAT, les mécanismes régionaux et les institutions nationales de prévention. Leurs rôles se complètent et sont primordiaux pour briser le cercle vicieux entre la torture et la corruption. La Suisse appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au CAT et à l'OPCAT sans délai.

Monsieur Melzer, **si vous deviez prioriser vos recommandations, quelle serait la mesure la plus importante ?**

Monsieur le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme,

Les femmes défenseur-e-s des droits de l'homme sont à la pointe du changement et à l'origine de plusieurs succès importants, par exemple dans les domaines des droits sexuels et reproductifs et des droits liés à l'environnement.

Ces succès sont d'autant plus remarquables que les droits des femmes et les avancées en matière d'égalité sont remises en question par des discours traditionalistes. Ces tendances sont à combattre avec fermeté en se basant sur le droit international et en particulier les droits de l'homme.

Monsieur Forst, dans votre rapport vous mentionnez le rôle des entreprises. **Avez-vous des recommandations spécifiques à leur égard concernant la protection des femmes défenseur-e-s ?**

Je vous remercie.